



Assemblée générale

Distr. générale
2 février 2007

Soixante et unième session
Point 51, d, de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 20 décembre 2006

[sur la base du rapport de la Deuxième Commission (A/61/420/Add.4)]

61/189. Année internationale des fibres naturelles (2009)

L'Assemblée générale,

Notant la résolution 3/2005 de la Conférence de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, en date du 25 novembre 2005¹,

Notant également que les fibres naturelles très diverses produites dans de nombreux pays sont une importante source de revenus pour les agriculteurs et peuvent donc jouer un rôle important en contribuant à la sécurité alimentaire et à l'élimination de la pauvreté et, partant, à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement,

1. *Décide* de proclamer l'année 2009 Année internationale des fibres naturelles ;

2. *Invite* l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture à faciliter la célébration de l'Année, en collaboration avec les gouvernements, les organisations régionales et internationales, les organisations non gouvernementales, le secteur privé et les organisations compétentes du système des Nations Unies, et invite également l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture à la tenir informée des progrès réalisés à cet égard ;

3. *Invite* les gouvernements et les organisations régionales et internationales compétentes à faire des contributions volontaires et à fournir d'autres formes d'appui à l'Année ;

4. *Invite* les organisations non gouvernementales et le secteur privé à verser des contributions volontaires et à appuyer l'Année ;

5. *Encourage* tous les gouvernements, le système des Nations Unies et tous les autres intervenants à mettre à profit l'Année pour mieux faire comprendre l'importance de ces produits naturels.

83^e séance plénière
20 décembre 2006

¹ Voir *Rapport de la Conférence de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, trente-troisième session, Rome, 19-26 novembre 2005* (C 2005/REP).